ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 13693

Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les problemes poses par la pension de reversion : les veuves de plus de cinquante-cinq ans ont droit a la pension de reversion et malgre les promesses faites depuis des annees, celle-ci est toujours fixee a 52 p 100 de la pension principale. Il semblerait important que, s'agissant de retraites servies par le regime general, le taux de cumul retraite personnelle plus pension de reversion, puisse atteindre le plafond de la securite sociale. Par ailleurs, des inegalites choquantes existent, par exemple : une femme percevant une retraite du regime general securite sociale et dont le mari etait fonctionnaire semble pouvoir cumuler son avantage personnel avec la reversion. A l'inverse, la femme fonctionnaire ne pourra beneficier de la reversion que dans la limite du cumul autorise qui est loin d'atteindre le SMIC En l'occurrence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remedier a ces problemes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout a fait conscient des disparites qui existent actuellement en matiere d'attribution des pensions de reversion dans les differents regimes de retraite. Toutefois, il n'est pas possible, notamment pour des motifs d'ordre financier, d'envisager l'extension a tous les regimes d'assurance vieillesse de certaines dispositions en vigueur dans les regimes speciaux qui prevoient des conditions d'attribution de la pension de reversion differentes de celles du regime general. Par ailleurs, ces disparites s'expliquent par les particularites des statuts professionnels comportant un ensemble de droits et d'obligations specifiques, ainsi que par leurs modalites de financement. De plus, la comparaison, pour etre plus exacte, devrait etre globale et porter sur les prestations du regime general completees par les avantages, souvent importants, des regimes complementaires eux-memes tres diversifies. Cependant, le Gouvernement, sensible a la situation des personnes veuves, examine la possibilite d'ameliorer les conditions d'attribution des pensions de reversion dans le regime general de la securite sociale.

Données clés

Auteur : M. Destot Michel
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13693
Rubrique : Retraites : regime general
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2413